



Je soutiens

l'orientation des jeunes

vers les métiers de l'artisanat



Taxe d'apprentissage



Solde Taxe d'apprentissage 2023

Guide des procédures
sur la plateforme SOLTÉA

Procédures d'inscription et d'affectation sur la plateforme SOLTéA

SOLTéA est un service en ligne dédié aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à le percevoir. Cette plateforme nationale, entrée unique pour tous les employeurs redevables, leur permet d'exprimer leurs souhaits de répartition vers les établissements habilités.

Vous êtes inscrit sur net-entreprises et vous allez vous inscrire sur la plate-forme SOLTéA.

Sur la page d'accueil du site www.net-entreprises.fr, cliquez sur « **Votre compte** »



ATTENTION : Seul un administrateur peut ajouter des déclarations. Si vous n'êtes pas administrateur, demandez à votre administrateur (ce peut être votre cabinet comptable) de procéder à votre inscription sur SoltéA.

Renseignez vos identifiants de connexion, et cliquez sur « **Je me connecte** ».

Sur votre page d'accueil, en rubrique « **Votre espace Entreprise** », cliquez sur « **Gestion** » puis « **Gérer les déclarations** » :

1. Sélectionnez « **SOLTéA - Employeurs** » (service pour les entreprises ou tiers déclarants redevables de la taxe) dans la liste de gauche (liste des déclarations disponibles)
2. Mettez, à l'aide des flèches, « **SOLTéA - Employeurs** » dans la « liste des déclarations sélectionnées » (liste de droite)
3. Cliquez ensuite sur « **Valider** » :

Revenez ensuite sur le menu personnalisé :

Cliquez sur « **Gestion** » puis « **Gérer les déclarations** »

Un carré bleu SOLTéA - Employeurs va apparaître à droite de votre page d'accueil NET ENTREPRISES qui vous redirigera directement sur le site SOLTéA.



Un délai de 24 heures est toutefois nécessaire pour enregistrer votre inscription sur la plate-forme SOLTéA.

Vous allez, sur votre adresse mail de référence, recevoir un courriel confirmant votre inscription, tel que celui :

De: ne-pas-repondre-pm5@caissedesdepots.fr <ne-pas-repondre-pm5@caissedesdepots.fr>

Envoyé: vendredi 26 mai 2023 16:00

À:

Objet: [Portail-des-employeurs-assujettis-au-solde-de-la-taxe-d'apprentissage]-Votre-identifiant-de-connexion

¶



Bonjour,

Vous vous êtes inscrite sur le portail des employeurs assujettis au solde de la taxe d'apprentissage. Voici votre identifiant pour vous connecter :

NUMERO DELIVRE

Cliquez sur le lien ci-après pour vous connecter : [Me connecter](#)

À bientôt sur le portail des employeurs assujettis au solde de la taxe d'apprentissage.

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette action ou si vous rencontrez un problème technique, veuillez nous le signaler en utilisant le formulaire de contact disponible sur le site <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/aide-taxe-apprentissage>

Ce courriel est envoyé automatiquement. Merci de ne pas y répondre.

Cordialement,

Par le lien « **Me connecter** » vous pourrez accéder sur NET ENTREPRISES avec vos identifiants et mots de passe.

Une fois connecté sur SOLTéA, le message « Bonjour votre nom et prénom » apparaît. Il faut aller sur l'onglet « **Recherched'établissement** » puis tapez le numéro SIRET de l'établissement afin d'affecter les 100% du crédit restant de votre taxe d'apprentissage.

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, tapez le numéro SIRET : 130 027 931 00273

Un grand merci pour toutes les entreprises du Lot et les publics qui souhaitent intégrer l'Artisanat que la CMA 46 accompagne dans leur orientation.